

FONDS D'URGENCE RELIÉ À LA PANDÉMIE COVID-19 (FONDS D'URGENCE)

Description

La pandémie COVID-19 qui s'est déclarée au Canada en mars 2020 entraîne toutes sortes de difficultés pour la population de l'Île-du-Prince-Édouard, dont les étudiant.es du Collège de l'Île. Les gouvernements fédéral et provincial ont d'ailleurs mis en place plusieurs programmes d'appui financier afin d'aider le plus grand nombre de personnes possibles. Ces programmes ont parfois des limites ou des critères qui font que certains d'entre nous n'y sont pas admissibles.

En conséquence, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé un fonds d'urgence pour les étudiant.es des trois (3) établissements postsecondaires de la province. Le montant alloué pour les étudiant.es du Collège de l'Île est 5 000 \$. Ce fonds d'urgence est offert à titre exceptionnel au printemps 2020, dans le cadre de la pandémie COVID-19.

Comité d'évaluation

Le Comité d'évaluation des demandes au Fonds d'urgence sera formé des individus dans les rôles suivants :

- Registraire
- Présidence de l'Association étudiante
- Présidence du Collège à titre ex-officio

Admissibilité

- Toutes et tous les étudiant.es du niveau collégial 2019-2020, à temps plein et à temps partiel, du Collège de l'Île.

Critères de sélection

Les étudiant.es qui souhaitent faire une demande au Fonds d'urgence doivent remplir un court formulaire et fournir des informations pertinentes sur comment ils/elles sont personnellement affecté.es par la pandémie COVID-19.

Ces informations seront conservées dans le dossier de l'étudiant.e et gardées dans la stricte confidentialité. Le Collège est assujéti à, et respecte la loi *Freedom of Information and Protection of Privacy Act (FOI/PP)* du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

***** La date limite pour la deuxième ronde est le 22 mai 2020 à 16 h *****

Fonds d'urgence — Formulaire de demande

1. Nom et prénom de l'étudiant.e
2. Numéro d'étudiant.e
3. Adresse de résidence à l'Île-du-Prince-Édouard
4. Êtes-vous locataire ou propriétaire de cette résidence ?
5. Numéro de téléphone où on peut vous joindre facilement
6. Avez-vous des personnes à votre charge ? Si oui, combien de personnes à votre charge ?
7. Y a-t-il d'autres personnes avec qui vous habitez présentement qui ont des revenus ?
8. Êtes-vous au courant des différents programmes d'appuis financiers des gouvernements fédéral et provincial reliés à la COVID-19 ?
9. Avez-vous obtenu des fonds d'urgence d'autres programmes reliés à la COVID-19 ? Si oui, de quel(s) programme(s) ?
10. Quelles sont vos sources de revenus actuels ?
11. Quel montant souhaiteriez-vous recevoir du Fonds d'urgence ?
12. Veuillez décrire en détail vos besoins financiers (ex. : nourriture, vêtements, logement, essence pour votre véhicule, frais de logement, etc.)
13. Seriez-vous intéressé à recevoir des conseils sur comment faire un budget personnel ?
14. Pour les demandes approuvées, nous vous verserons l'argent électroniquement, soit par transfert électronique (e-transfer) dans votre compte de banque ou par PayPal.
 - Quel moyen préférez-vous : e-transfer ou PayPal ?
 - Quelle adresse courriel devons-nous utiliser pour faire le transfert ?

Veillez soumettre votre demande par courriel à l'adresse info@collegedelile.ca. Votre demande sera traitée dans les cinq (5) jours ouvrables après la date limite. Si nous avons des questions à la suite de la réception de votre demande ou si votre demande est incomplète, nous communiquerons par téléphone avec vous. Assurez-vous d'indiquer le numéro de téléphone où on peut vous joindre facilement.

***** La date limite pour la deuxième ronde est le 22 mai 2020 à 16 h *****